



Modification simplifiée n°2
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Juvignac

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Par délibération n°14596 en date du 17 mai 2017, le Conseil de Métropole a précisé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Juvignac, visant à procéder à des modifications d'ordre rédactionnel et graphique du PLU, pour notamment permettre la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux et d'un équipement d'intérêt collectif sur le secteur « Carrière de l'Hort ».

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées ainsi qu'un registre destiné à recevoir observations, suggestions et remarques seront mis à la disposition du public pendant un mois, **du lundi 26 juin 2017 au mercredi 26 juillet 2017 inclus**, à la mairie de Juvignac et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Durant la période de mise à disposition, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune de Juvignac (<http://www.ville-juvignac.fr>) et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<http://www.montpellier3m.fr/mise-a-disposition-du-public>).

A l'issue de la mise à disposition, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de Métropole. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera alors soumis pour approbation au Conseil de Métropole.